

COMMUNIQUÉ

À TOUS LES PARTICIPANTS (ACTIFS, RETRAITÉS ET DÉTENANT UNE RENTE DIFFÉRÉE) AU RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS (Numéro d'enregistrement à la RRQ : 25717)

Lévis, le 9 novembre 2006

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, toute modification au Règlement du Régime doit être communiquée à ses participants (actifs, retraités et détenant une rente différée).

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

Le présent communiqué a pour objectif de vous informer de certains changements apportés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins et pour lesquels le Règlement a été modifié en date du 12 octobre 2006. Le conseil d'administration de la Fédération a entériné ces modifications le 9 novembre 2006.

Voici le résumé des modifications au Règlement du Régime.

1. Employeurs participants au Régime

La liste des employeurs qui participent au Régime a été mise à jour.

2. Achats de rentes supplémentaires en 2005

L'article 7-4 du Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins, « Achat de rente supplémentaire », prévoit que des achats de rentes supplémentaires peuvent être effectués.

Les achats de rentes supplémentaires financés par les employeurs participant au Régime sont considérés, par la Régie des rentes du Québec, comme des modifications au Règlement du Régime et, par conséquent, doivent être enregistrés auprès des autorités gouvernementales. Ainsi, la liste des achats de rentes supplémentaires effectués au cours de l'année 2005 fait partie du Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

3. Fusion d'un régime de retraite avec le Régime de rentes du Mouvement Desjardins

Le conseil d'administration de la Fédération a accepté la fusion du « Régime de retraite de la Caisse d'économie Kebectel », en date du 16 mars 2005.

Cette fusion entraîne une modification au Règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Les participants concernés par cette fusion conservent exactement les droits qu'ils avaient dans ces régimes.

Pour obtenir des détails, veuillez communiquer avec vos conseillers en ressources humaines chez votre employeur. Les employés des caisses peuvent joindre les conseillers en avantages sociaux de la Fédération aux numéros suivants :

Région de l'Ouest : 1-866-866-7000, poste, 8346 ou (514) 281-7000, poste 8346

Région du Centre : 1-800-363-1003, poste 488 ou (450) 773-1842, poste 488

Région de l'Est : 1-866-835-8444, poste 2727 ou (418) 835-8444, poste 2727

Vous pouvez consulter le texte détaillé des modifications en communiquant avec le bureau du Comité de retraite.

UN ENVOI DU COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS
100, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS (QUÉBEC) G6V 7N5